

Taux de satisfaction clients : 100%

Taux de présentation devant le jury : 66,7%

79,2% des personnes présentées à l'examen ont obtenu la certification visée

Résultats sur 3 ans – mise à jour juin 2025

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) dans le cadre de France VAE pour les certifications des métiers de bouche, métiers de services et électricité

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de la vie et d'obtenir un **diplôme, un titre ou une certification** en adéquation avec son expérience, cela sans avoir à suivre nécessairement une formation. France VAE est la plateforme du service public de la VAE mise en place en juillet 2023 suite à la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

En quoi consiste l'accompagnement de l'Architecte-Accompagnateur de Parcours (AAP) ?

- L'AAP effectue avec vous un diagnostic de faisabilité visant à évaluer la pertinence du diplôme choisi ainsi que vos objectifs et votre disponibilité.
- Il construit avec vous un parcours personnalisé adapté à votre expérience pouvant être complété par des formations si nécessaire à la certification visée.
- Il transmet au candidat la date de passage devant le jury proposée par le Certificateur.
- Il vous conseille sur les financements possibles.
- Il réalise avec vous le dossier de recevabilité et l'envoi à l'autorité responsable de la certification.
- Dans le cadre d'un accompagnement à la rédaction du dossier de validation, il vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le dossier de validation : dossier de preuves afin de sélectionner les activités à décrire, d'aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et à structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre.
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury.

Objectifs - A l'issue de l'accompagnement à la rédaction du dossier de validation, le bénéficiaire sera capable de :

- Repérer dans son expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier.
- Structurer et rédiger des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier de preuves.
- Présenter par écrit et par oral son dossier devant le jury de validation.

Contenu détaillé de l'accompagnement :

- Analyse de la faisabilité et exploration du référentiel
- Orientation vers les financements possibles
- Recherche de formations pour répondre aux prérequis de la certification ou combler un petit écart de compétences
- Proposition d'un parcours prévisionnel
- Réalisation de la demande de faisabilité envoyée par l'AAP
- Appui méthodologique à la rédaction du livret de validation
- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel du diplôme demandé.
- Constituer les preuves de ses acquis à faire figurer dans le dossier de validation
- Décrire par écrit et par oral les éléments de ses compétences acquises en situation de travail.
- Se préparer à présenter son dossier au jury
- L'AAP se charge de la transmission du dossier de validation au Certificateur et après passage devant le jury, propose au candidat le cas échéant un entretien post-jury.

Le volume horaire de l'accompagnement à la rédaction du dossier de validation (de 14h à 24h) est défini lors de l'entretien d'analyse du besoin, il est modulé suivant le nombre de blocs de compétences à valider et le besoin du candidat en terme d'accompagnement.

En général les 2 formules horaires suivantes sont proposées :

L'accompagnement de 14 heures comporte :

- un apport méthodologique
- a minima une séance d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

L'accompagnement de 24 heures comporte :

- Une guidance rédactionnelle et méthodologique renforcée
- a minima deux séances d'analyse de preuves recueillies par le candidat
- une séance est dédiée à la préparation au jury

Méthodes et moyens pédagogiques :

2 modalités d'accompagnement en présentiel et mixte.

Entretiens individuels - Possibilité d'ateliers collectifs sur certains thèmes.

Description du parcours professionnel selon les différents emplois occupés

Analyse commentée d'extraits

Analyse des compétences professionnelles et transférabilité vers le référentiel du diplôme.

Conseils pour la description et l'analyse de l'expérience - Conseils rédactionnels.

Entraînement à l'entretien avec le jury

Bureau individuel - Confidentialité des informations communiquées garantie.

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis :

Questionnaire de satisfaction à la fin de l'accompagnement, entretien de suivi suite au passage devant le jury.

Le candidat est responsable de sa VAE. A ce titre, il est responsable de la constitution et de la rédaction de son dossier (l'usage d'un outil de traitement de texte est recommandé). C'est lui qui juge de l'état de son dossier tout en tenant compte de la date de présentation devant le jury de validation prévue par le Certificateur.

Cette certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Modalités et délais d'accès :

Proposition d'un premier rendez-vous dans les 8 jours suivant le dépôt de la demande sur la plateforme France VAE.

Réalisation de l'accompagnement selon un calendrier planifié avec le bénéficiaire sous réserve de recevabilité du dossier de faisabilité.

Public et Prérequis :

Dans le cadre de France VAE :

- le diplôme visé doit faire partie de la liste des certifications actives via France VAE disponible en cliquant ici
- Toute personne, hors salariés du secteur public, inscrite sur Mon Compte Formation, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation qui dispose d'une expérience directe avec la certification visée et selon les modalités d'organisation et de contrôle de la certification – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Accompagnateurs :

Conseiller spécialisé dans l'accompagnement VAE et en fonction de la certification : expert métier.

Formalisation à l'issue de la prestation :

Dossier de validation constitué par le bénéficiaire pour présentation devant jury.

Livrables à l'issue de la formation : Attestation d'accompagnement

Durées et tarifs :

- Accompagnement pré-recevabilité : 2 à 6 heures = 140 euros à 420 euros nets de taxes exonéré de TVA
- Accompagnement au dossier de validation : 14 heures à 24 heures = 980 euros à 1680 euros nets de taxes exonéré de TVA
En général ces 2 options d'accompagnement au dossier de validation sont proposées :
14 heures en 7 séances*
24 heures en 12 séances*

* séances réalisées en présentiel ou distanciel avec possibilité de modulation de la durée des séances.

- Actes formatifs : en fonction des besoins identifiés et des devis reçus
- Tarif jury : en fonction du Certificateur

Nos conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la CMA 57 : <https://www.cma-moselle/conditions-generales>

Financement :

Le coût peut être pris en charge par différents financeurs dont le choix dépend du cadre et du secteur d'activité dans lesquels le candidat réalise sa VAE.

Lieux : Cette prestation est réalisable sur Metz, Thionville, Forbach

Contacts : Patricia MELCHIOR Tél : 03 87 39 31 81 pmelchior@cma-moselle.fr

Prestations accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit